

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 décembre 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.

Présents : Guillaume BARBARA, Pierre CALMELS, Valéry CANREDON, Catherine COSENZA, Michel COURTOIS, Audrey Cousinié , Antoine DELESALLE , Nathalie DENJEAN, Julien DO , Veronique GUIBAUD , Laetitia HOLMIERES , Isabelle PONT, Mathieu POULAIN, Gilles SICARD, Bernard STREHAIANO

Secrétaire de séance : Antoine DELESALLE

Le compte-rendu de la séance du 5 novembre est approuvé.

- **CACM : Gestion des eaux pluviales**

La reconduction de la convention avec la CACM est adoptée à l'unanimité par délibération. La commune de Naves n'a aucun budget pour la gestion des eaux pluviales comme 80% des communes françaises.

- **Décisions modificatives sur le budget assainissement temporaire 2020.**

Transfert de la somme de 25 458 €, de l'article 61523 à l'article 658.

- **Urbanisme : renouvellement de la convention concernant l'instruction des demandes et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol (PC, DP, CUB) avenant n°7**

Les permis de construire validés par les services de la commune sont pris en charge par la CACM.

Le maire présente le principe d'instruction du permis de construire et demande au conseil de se prononcer sur la délibération qui est acceptée par 14 OUI et 1 voie contre de Bernard Strehaiano mécontent de la méthodologie.

- **Adressage**

Un point sur la campagne de renouvellement de l'adressage communal est fait par Audrey Cousinié responsable de la commission.

292 propriétaires de logement dans la commune ont répondu à l'enquête lancée en octobre.

A noter la décision d'appeler « rue du photographe en lieu et place de Rue de la Pompe suite aux remarques des riverains du hameau.

Décision prise sur la suggestion de Mr Alain Pauthe, expert dans l'histoire de notre commune, en mémoire de Louis Amat photographe de notoriété ayant vécu dans cette rue dans les années 1950.

Autre modification l'espace entre l'église et la mairie sera nommé Place de la mairie.

Le maire propose au conseil d'accepter la délibération entérinant les modifications.

- **Mutualia**

Une convention de partenariat est établie pour les habitants de Naves désireux de souscrire à cette mutuelle.

- **Corbeille de Noël**

Choix du fournisseur pour les corbeilles offertes aux aînés de la commune à la place du repas traditionnel annulé à cause du COVID.

- **Construction nouvelle mairie**

Les travaux avancent normalement en dépit des conditions météorologiques défavorables

- **Assainissement**

Un travail d'évaluation a été réalisé par la société CALIA CONSEIL à la demande de la CACM qui a la charge de l'assainissement de la commune depuis début 2020.

Après plusieurs réunions entre les maires de 6 communes rattachées, Boissezon ,Lagarrigue ,Labruguiere , Noaillac , Valdurenque et Naves , le responsable de la CACM Mr Lapellerie et de Celia Conseil , un prix au m³ pour chaque commune a été défini .

Ce prix doit tenir compte des investissements réalisés par chaque commune et aussi de l'état de leur installation. Une communication sera faite ultérieurement auprès des abonnés A ce jour 116 foyers de Naves sont collectés à l'assainissement collectif.

QUESTIONS DIVERSES

- **Commission scolaire : Passeport du civisme**

A l'initiative du département de la Vendée, il est proposé de faire passer aux enfants de notre école un « passeport du civisme ».

Guillaume Barbara a envoyé un lien à tous les conseillers pour expliquer en quoi cette initiative peut aider nos enfants à intégrer dans leur éducation les devoirs élémentaires du civisme et du vivre ensemble.

<https://passeportducivisme.fr/qui-sommes-nous/>

- **Préfecture, bureau des élections**

Arrêté confirmant la nomination des membres de la commission de contrôle des élections. Pour notre commune Mathieu Poulain, Gerard Chappert et Ginette Gastaldi.

- **SPIP Tarn (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation)**

La commune continue à s'engager à fournir des TIG (Travaux d'Intérêt Général) en se réservant d'accepter ou de refuser les dossiers proposés.

- **Bulletin Municipal**

Nathalie Denjean fait le point sur le contenu du prochain bulletin municipal.

- **Vœux**

Les vœux de la mairie sont programmés le 17 janvier et devront tenir compte des mesures sanitaires en vigueur à cette date.

La séance est levée à 23h30.

Le prochain conseil municipal se tiendra le Jeudi 7 janvier 2021 à 20h30.